



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Rapport sur le préavis n° 04/05-2024 - section des finances
Adoption de la gestion et des comptes 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023

JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUIN 2024



- 1. Préambule (lecture)**
- 2. Appréciation générale (lecture)**
- 3. Fil conducteur**
- 4. Offre de garde**
- 5. Offre pour les besoins particuliers**
- 6. Le soutien scolaire**
- 7. Le transport / La mobilité**
- 8. Les questions d'intégration**
- 9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs**
- 10. Les prix / Les finances / Les subventions**
- 11. La communication / La promotion**
- 12. La prévention / La sécurité**
- 13. Visite des biens communaux**
- 14. Les observations et recommandations**
- 15. Le suivi des observations et recommandations
de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)**
- 16. Les conclusions (lecture)**



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

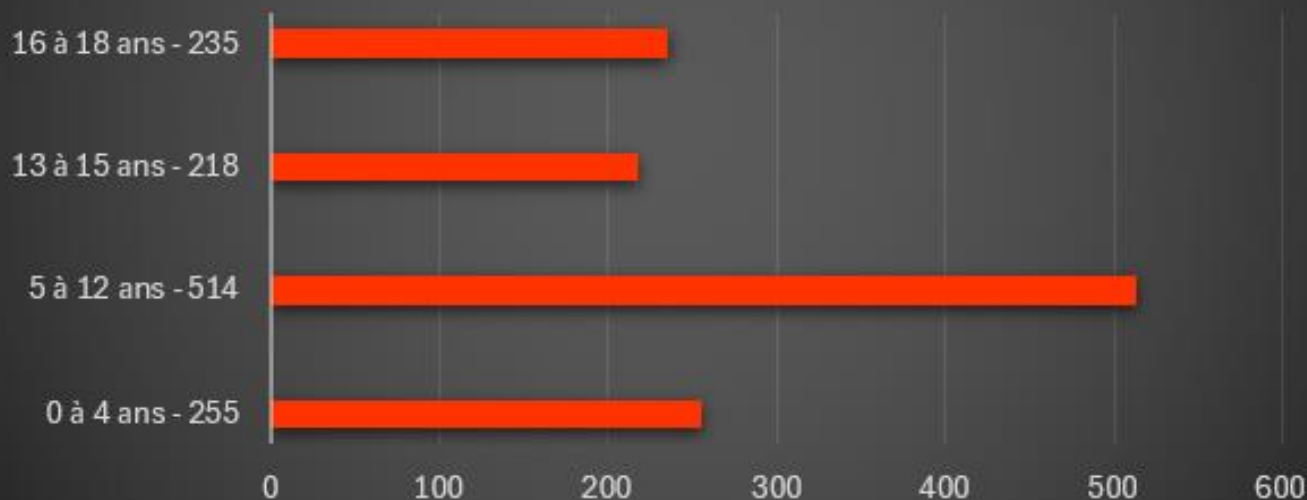
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUN 2024

3. Fil conducteur



Répartition des enfants selon tranches d'âges - sur 5899 habitants et 900 foyers concernés





1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

4. Offre de garde

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GARDE		AJEMA		APEMS	AREMS	APEMS - Devoirs surv.
		Association Le Cerf-Volant	Mamans de jour	Commune de St-Prex		
Préscolaire	0-4 ans	Qques sem. À 5 ans				
Parascolaire primaire	1P à 4P	4,5 à 10 ans				
Accueil familial de jour	0 à 12 ans		Qques sem. à 12 ans			
Parascolaire secondaire	5P é 8P			Accueil	Restauration	
Parascolaire secondaire	9P à 11P				Restauration ou Pic Nic	
Devoirs surveillés	3P à 8P					Lu - Ma - Je
Lieux d'accueil		Garderie - Scierie	Sous-Allens UAPE	Sous-Allens	Cherrat Sous-Allens	Cherrat
Capacité d'accueil		30	60 12	60	120	>50
Liste d'attente 31.12.2023	Matin		34	15 Non	Non	Non



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE GARDE		AJEMA	APEMS	AREMS	AREMS
		Préscolaire	Parascolaire	Préscolaire	Parascolaire
Préscolaire	0-4 ans	124 places	124 places	124 places	124 places
Parascolaire primaire	5-7 ans	124 places	124 places	124 places	124 places
Secours familial de jour	0 à 12 ans	124 places	124 places	124 places	124 places
Parascolaire secondaire	8-11 ans	124 places	124 places	124 places	124 places
Parascolaire tertiaire	12-15 ans	124 places	124 places	124 places	124 places
Devoirs surveillés	6-11 ans	124 places	124 places	124 places	124 places
Lieux d'accueil		Quelque - Soane	Soane-Albers UVE	Soane-Albers	Chantal Soane-Albers
Capacité d'accueil	Places	30	60	120	150
Etat d'attente 31.12.2023	Places	14	Non	Non	Non

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUIN 2024

Offre spécifique à St-Prex. Le tableau indique un déficit de places disponibles pour le préscolaire et le parascolaire secondaire. La commission a insisté sur la nécessité de remédier autant que possible à cette situation, dont on constate qu'elle perdure. La Municipalité est consciente de la situation et indique envisager des mesures pour y pallier.

AREMS. La commission pense que si portail.ch était développé en mode Application (actuellement application internet), son efficacité serait augmentée par rapport au log in, de même qu'il permettrait aux adolescents de 9S à 11S de gérer leurs choix de repas indépendamment des parents si besoin.





1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

5. Offre pour les besoins particuliers

Besoins particuliers. À St-Prex, **les structures d'accueil de la petite enfance peuvent accueillir des enfants ayant des besoins spéciaux.** Saint-Prex est en conformité avec les directions cantonales et a mis à disposition dans le réseau scolaire les services suivants :

Espace Soutiens - Infirmière et Médecin Scolaire – Logopédistes – Psychologues – Psychomotricienne (service PPLS) – Prévention - Educateur en milieu scolaire.

Mobilité réduite. Sachant que le nombre de personnes impactées se compte par centaines, la commission insiste pour qu'une pression régulière soit exercée auprès des autorités concernées, cantonales et CFF, afin de maintenir la conscience d'une situation inacceptable.

La commission relève également la non-conformité des wc publics, notamment à la Place d'Armes, au Chauchy et à la forêt du Cherrat, qui ne sont pas adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Les remarques ci-dessus sont issues, par extension, de l'examen de la situation pour les enfants et jeunes à mobilité réduite.

La commission rappelle qu'offrir des opportunités similaires à tous contribue non seulement à l'inclusion sociale et professionnelle, mais également à la réduction des préjugés et du ressentiment. Des petits gestes de notre commune peuvent favoriser une culture de respect et de reconnaissance des différences.



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. **Le soutien scolaire**
7. **Le transport / La mobilité**
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUN 2024

6. Le soutien scolaire

Le soutien scolaire fonctionne et couvre les demandes.

7. Transport / Mobilité

Deux points critiques semblent présenter un besoin d'amélioration, soit la dépose minute aux différents collèges et la sécurité sur le chemin de l'école depuis les quartiers de l'entrée de Saint-Prex venant de Morges.





CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUN 2024

8. Les questions d'intégration

Notre commune peut grandement contribuer à faciliter l'intégration des enfants et de leurs familles en préparant et en diffusant des informations précises sur les activités extrascolaires, l'existence et les activités offertes par les associations locales, les fêtes et les événements sociaux et sportifs.

Bénéficier d'une introduction par une personne employée de la commune et parlant la langue

Des pistes de recommandation sont issues des discussions de la commission :

Faciliter la traduction des pages utiles à la jeunesse et aux parents concernant le site internet (artifice internet ?)

Encourager les sociétés locales à accueillir sans délai les nouveaux arrivants d'origine étrangère afin d'accélérer leur intégration, notamment linguistique.

Résumer en un document facilement imprimable, éventuellement traduit en diverses langues, les informations utiles et les bonnes pratiques à la fois utiles aux jeunes et aux parents.





CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. **Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs**
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUIN 2024

9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs

- **Le Petit Part'âge**
- **Les places de jeux**
- **Les plages**
- **La Piscine**
- **La Cabane des Jeunes**
- **Le Street Workout**
- **Le Skate Park (Association)**
- **Le passeport Vacances**
- **Eren Festival**



- **Les sociétés locales**

- I. **Le Sauvetage**
- II. **Club Immersion**
- III. **Lemanplongee.ch**
- IV. **Fanfare de la Verrerie**
- V. **Football FC Amical**
- VI. **Basketball – Club Red Devils Morges – St-Prex**
- VII. **Société de Gymnastique de Saint-Prex**
- VIII. **Les Cadets**
- IX. **La Société de Jeunesse**
- X. **La société de tir Fleur de Lys**



- **Les Bibliothèques**
- **Evénements marquant pour les jeunes**





1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUIN 2024

10. Les prix / Les finances / Les subventions

218	Accueil de jour		
2180	Accueil de jour		
21800	Cantine - APEMS - AREMS	Débit	Crédit
21800.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2 000	
21800.3100.00	Matériel de bureau	500	
21800.3101.00	Produits et fournitures de nettoyage	300	
21800.3105.00	Frais de manifestation - denrées alimentaires, frais de repas	5 000	
21800.3105.01	Denrées alimentaires destinées à la vente	120 000	
21800.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	750	
21800.3119.01	Mobilier et d'équipement pour autres locaux	6 000	
21800.3130.04	Frais de téléphones, concessions radio, internet	800	
21800.3130.10	Encadrement APEMS par des tiers	9 500	
21800.3151.01	Entretien des machines, mat. d'expl. et d'entretien	500	
21800.3170.01	Remboursements de frais effectifs, transports	1 900	
21800.3612.00	Parts aux assoc. Intercom. - FAJE - AJEMA - parascolaire	650 000	
21800.3910.00	Imputations internes de frais de personnel	424 000	
			8/30

BUDGET 2024	CLASSIFICATION FONCTIONNELLE - MCH2	Sous réserve de modifications (statut de commune pilote)	
21800.4250.01	Facturation frais administratifs - Ma cantine		4 000
21800.4260.05	Participation des parents aux activités hors repas		140 000
21800.4260.06	Participation des parents aux repas		245 000
21800	Cantine - APEMS - AREMS	1 221 250	389 000

21801	La Cabane des Jeunes	Débit	Crédit
21801.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	750	
21801.3100.00	Matériel de bureau	600	
21801.3101.00	Produits et fournitures de nettoyage	900	
21801.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	500	
21801.3119.01	Mobilier et d'équipement pour autres locaux	500	
21801.3130.03	Cotisations à des institutions de droits privés	100	
21801.3130.12	Frais d'animations	1 200	
21801.3130.13	Frais pour cours de théâtre	8 000	
21801.3170.01	Remboursements de frais effectifs, transports	100	
21801.3910.00	Imputations internes de frais de personnel	86 600	
21801.4250.00	Recettes pour animations		2 000
21801.4250.01	Cours de théâtre		8 000
21801	La Cabane des Jeunes	99 250	10 000

219	Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs		
2199	Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs		
21990	ASISE	Débit	Crédit
21990.3612.01	Particip. aux charges enseignement primaire d'autres comm.	2 395 000	
21990.3612.02	Particip. aux charges enseignement secondaire d'autres comm.	1 151 000	
21990.3910.00	Imputations internes de frais de personnel	178 200	
21990.4612.01	Dédommagements des communes pour l'enseignement		172 500
21990	ASISE	3 724 200	172 500
29	Autres systèmes éducatifs	Débit	Crédit
299	Formation, non mentionné ailleurs	9 000	0
2990	Formation, non mentionné ailleurs		
29900	Office d'orientation professionnelle	Débit	Crédit
29900.3612.00	Particip. aux charges enseignement scolaire d'autres comm.	9 000	
29900	Office d'orientation professionnelle	9 000	0

545	Prestations aux familles		
5450	Prestations aux familles		
54500	AJEMA - FAJE - entraide familiale et autres aides aux familles	Débit	Crédit
54500.3130.09	Transport convois funéraires	2 500	
54500.3132.00	Honoraires et frais d'expertises, constats de décès	2 500	
54500.3612.00	Parts aux assoc. Intercom. - AJEMA - préscolaire	1 100 000	
54500.3612.01	Parts aux assoc. Intercom. - FAJE	30 000	
54500.3637.00	Subventions accordées aux particuliers - entraide familiale	40 000	
54500.3637.01	Subventions accordées aux particuliers - aides et prév soc	20 000	
54500.4612.02	Dédommagements des communes pour l'animateur des rues		14 000
54500	AJEMA - FAJE - entraide familiale et autres aides aux familles	1 195 000	14 000
57	Aide sociale et domaine de l'asile	Débit	Crédit
579	Assistance, non mentionné ailleurs	6 000	0
5790	Administration des services sociaux		
57900	Assistance, non mentionné ailleurs	Débit	Crédit
57900.3612.00	Particip. Charges cantonales - AAS et CSR	6 000	
57900	Assistance, non mentionné ailleurs	6 000	0

La Municipalité subventionne les clubs locaux qui forment des jeunes jusqu'à 20 ans. Toutes les installations sportives sont mises à disposition gratuitement (football, basket, gym, etc). Des aides sont accordées pour près de Fr. 3000 (chiffres 2023) à des clubs régionaux qui forment des jeunes de St-Prex ne pouvant pas pratiquer cette activité sur le territoire saint-preyard.



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUN 2024

11. La communication / La promotion

La commission est d'avis que le site internet, bien que nourri de nombreuses informations voir toute l'information par de nombreux liens, pose un problème d'ergonomie pour accéder aisément à celles-ci. La question de la traduction a été posée pour certaines informations. De même qu'une proposition est faite pour l'établissement d'un document de synthèse mettant en évidence les prestations de 0 à 18 ans.





CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUIN 2024

12. La prévention / La sécurité

Travail social de proximité

La commune de Saint-Prex offre déjà un panel intéressant au niveau des infrastructures sportives accessibles librement.

Les jeunes en hiver, se rassemblent régulièrement au domicile des uns ou des autres.

Une perte des compétences sociales et de communication est observée qui peut être attribuée à la communauté virtuelle qui prend une large place du temps chez l'adolescent.

Pour les 10 à 14 ans, la Cabane des jeunes représente un lieu de rencontre hors du regard des parents mais sécurisée.

Pour les 14 à 18 ans, le besoin d'un espace entre soi, loin des parents, loin de l'adulte explique le faible intérêt pour la Cabane des jeunes.

Un memento à l'usage des parents de 9 à 11H avait été édité en 2019. Il s'agirait de le remettre à jour et de le distribuer à nouveau à tous les parents.

L'importance de l'engagement parental est soulignée, de même que l'information pour une pleine responsabilisation.

Prévention et intervention

L'objectif est d'établir avec la jeunesse un **contact de confiance et responsable**. Il est fait une claire différence entre les relations de prévention et les obligations répressives lorsque celles-ci sont nécessaires. De même que la **collaboration avec le Travailleur Social de Proximité (TSP) est aisée, toutefois sans que jamais la présence ne soit simultanée**. On tient à distinguer les fonctions. De plus, **avant d'aboutir au volet pénal d'une intervention, on mettra l'accent sur la médiation, en impliquant systématiquement les parents**.





CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

1. Préambule (lecture)
2. Appréciation générale (lecture)
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. **Visite des biens communaux**
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022 (lecture)
16. Les conclusions (lecture)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2023 JEUNESSE A SAINT-PREX EN 2023

19 JUIN 2024

13. La visite des biens communaux

- La cabane des Jeunes
- Les locaux APEMS à Sous-Allens
- La cantine et espace AREMS au Cherrat
- Les locaux UAPE à Sous-Allens



INFO

La Cabane est fermée de fin mai à début septembre.

Le programme de septembre et octobre 2024 sera disponible le mercredi 4 septembre dès 14h, à la Cabane.

Bel été à tous! 

Roxane, Nathalie et Sebastian





14. Les observations et recommandations

La commission a tenté de placer **dans le texte des remarques et suggestions en italique**. Les éléments ci-dessous ont été sélectionnés comme des points jugés prioritaires et parmi les points marquant lors des questions, visites et enquêtes :

- En dépit des difficultés évoquées par la municipalité et perçues par la commission, **trouver de nouvelles propositions pour répondre à la demande effective de places d'accueil parascolaire UAPE**.
- **Monter un projet avec les jeunes de 14 à 18 ans, les parents et la municipalité** pour mettre à disposition des jeunes de 16 à 18 ans un lieu social (local) dans le but de réaliser un espace de gestion accompagnée, surtout en hiver, pour répondre au besoin exprimé dans les interviews de jeunes (sortis de l'école), et compléter l'offre d'espaces de réunion sur cette tranche d'âge.
- **Réorganiser le trafic de dépose/récupération des enfants aux abords des écoles** afin d'éviter engorgements, désordre et les dangers qui en résultent, notamment par des avertissements et signalétiques claires.
- **Mener un projet d'information et de communication** afin de mettre à la disposition des parents et jeunes l'ensemble de l'offre saint-preyarde en matière de prestations, de lieux d'accueil et d'activités favorables à la jeunesse, cela pour les 900 foyers ou plus recensés comme foyers de jeunesse.
- **Rééditer le memento à l'usage des parents de 9 à 11S édité en 2019**. Il s'agirait de le remettre à jour et de le distribuer à nouveau à tous les parents.

Recommandations au Conseil :

- **Transformer la commission AJEMA** en commission Jeunesse pour poursuivre l'attention aux sujets liés à la jeunesse.



15. Les observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022

Les recommandations de la commission de gestion, exercice 2022 portaient principalement sur la Gestion des contrats.

Les points suivants avaient été relevés :

Le processus de passation de commande devrait être amélioré afin de garantir sa traçabilité. Chaque commande ou action doit avoir une trace écrite qui puisse garantir la validité de la commande.

Réponse de la Municipalité :

Les commandes sont passées par écrit (courrier officiel signé par la Municipalité ou par mail). Dans tous les cas, elles doivent être indexées dans la GED avec le devis y relatif, s'il y en a, afin de conserver une trace des accords.

Demander systématiquement un minimum de deux ou trois offres pour les achats de gré-à-gré.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité essaye de le faire, quand cela semble pertinent et adéquat.

Limiter la durée des contrats cadres à 2-3 ans maximum et ne pas conclure de contrats "irrévocables" à l'exemple du contrat d'électricité marché libre qui interdit un retour en arrière (revenir sur le marché régulé).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a bien compris et n'a pas reconduit de contrat cadre au-delà de cette législature.



15. suite...

Formalisation des processus pour le processus d'achat avec une matrice décisionnelle (montant/décisionnaire).

Réponse de la Municipalité :

Le règlement interne de la Municipalité (art. 10) fixe une limite dans laquelle chaque municipal est libre d'adjuger un travail, dans le respect du budget à sa disposition.

Plus grande implication du Conseil Communal dans les scénarios complexes (par exemple lors de la politique d'achat de l'électricité). Certains conseillers communaux pourraient apporter leurs expériences et vues à la Municipalité pour autant que celle-ci reste attentive au problème de récusation/impartialité.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité en a bien pris note et a créé des Commissions éphémères, telles que celles pour la politique de stationnement et la place de l'Horloge. De plus, elle consulte régulièrement la Commission des finances.

Les audits (externes et/ou internes) devraient être généralisés pour des projets d'une certaine ampleur et représentant un risque majeur.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité ne souhaite pas généraliser les audits. Cependant, elle les réalise lorsque cela est nécessaire, comme pour l'audit RH.

La Commission de Gestion devrait être mandatée par la Municipalité pour garantir le suivi et la mise en place des recommandations de la Commission de Gestion de l'année précédente.

Réponse de la Municipalité :

Ce n'est pas le rôle de la Municipalité de mandater la Commission de gestion; c'est à cette dernière de se charger du suivi.



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

**JEUNESSE A
SAINT-PREX EN
2023**

19 JUIN 2024

